

Bordereau de signature



035/BUR Demande d'exoneration de la ville de Mazamet des
frais de service de sécurité relatifs au 14 juillet

Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	13/07/2016	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	13/07/2016	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	13/07/2016	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna_ID_PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	13/07/2016	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquiescement reçu (Date: 2016-07-13)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : mercredi 13 juillet 2016 (2016-07-13)

Acquitté en PREFECTURE le 13/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 7 JUILLET 2016

L'an deux mille seize et le sept du mois de juillet, à dix heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Commandant Laurent MASSOL, adjoint au chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Absents excusés :

MM. Jacques THOUROUDE, Jean-Paul RAYNAUD.
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 3/ votants : 3.

Date de la convocation : 1er juillet 2016.

~~~~~  
**RAPPORT N°035/BUR – 07/16**

**OBJET : Ville de Mazamet - demande de gratuité d'un service de sécurité.**

Le président est saisi par la ville de Mazamet d'une demande de réalisation à titre gracieux d'un service de sécurité sollicité pour un feu d'artifice tiré au Lac des Montagnès le 16 juillet prochain, demande appuyée par les facilités accordées par la ville aux CS local et au SDIS (mise à disposition gymnase, menus travaux, mise à disposition d'usines pour exercice).

Ce courrier fait suite à une première demande formulée par la ville de Mazamet, à laquelle une réponse défavorable a été apportée, compte tenu de la délibération du SDIS relative aux prestations à caractère onéreux.

**Le Bureau du conseil d'administration, considère**, après échange sur cette demande, qu'au regard du principe d'équité qui doit prévaloir par rapport aux autres communes qui sollicitent également des prestations de services de sécurité, y compris pour certaines qui sont siège de centre de secours, le principe de facturation de la prestation demandée par la ville de Mazamet doit être maintenu.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

**Date de publication : 13/07/2016**

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Pour information    | PCA                 |
| Pour suite à donner |                     |
| Pour copie à        |                     |
| Voir DDSIS          | ADDSIS              |
| Retour DDSIS        |                     |
| A classer           |                     |
|                     | 182776 - 2310612016 |

MAZAMET, le 20 JUN 2016

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN  
Monsieur Michel BENOIT  
Président  
15 rue Jautzou  
81012 ALBI CEDEX 9

Réf: CR/CFA/2016/1628  
Objet: Feu d'Artifice 2016  
Affaire suivie par: Claudie FABRE-AYMERIC  
☎ 05 63 61 13 10

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec étonnement de votre réponse à ma demande d'intervention des Services de Secours et d'Incendie à l'occasion de l'organisation du feu d'artifice du 16 Juillet.

En effet, vous me proposez un devis prévisionnel d'un montant de 282,68 euros pour la réalisation de cette prestation.

Je tiens à vous rappeler que la Ville est partenaire depuis de nombreuses années du Centre de Secours Mazamet et à ce titre est toujours intervenue sans demander de compensation financière auprès du SDIS.

Régulièrement, la Ville met à disposition, à titre gracieux, des installations municipales pour l'organisation d'exercices de formations. Je donnerai comme exemples :

- Juillet 2015                      Mise à disposition *gratuite* d'usines – formation sauvetage-déblaiement,
- Octobre 2015                    Mise à disposition *gratuite* d'usines – manœuvres stage d'enseignement,
- Novembre 2015                Mise à disposition *gratuite* d'usines – formation module incendie,
- Février 2016                    Mise à disposition *gratuite* d'usines – formation sauvetage-déblaiement,
- Mars 2016                        Mise à disposition *gratuite* d'usines – formation sauvetage dans les décombres,

- Mars 2016 Mise à disposition *gratuite* d'usines - formation sauvetage déblaiement mais aussi d'un gymnase - pour lequel nous avons dû annuler les activités sportives de nos associations,
- Avril 2016 Mise à disposition *gratuite* d'usines – formation secourisme,
- Réalisation en régie municipale de travaux dans des locaux municipaux mis à disposition *gratuitement* au Centre de Secours (salle de cours, salle de musculation, peintures au sol),
- Mise à disposition *gratuite* hebdomadaire d'un gymnase municipal pour l'entraînement des sapeurs-pompiers,
- Mise à disposition régulière et *gratuite* de matériel (type tables, chaises, podium, ...) pour les différentes manifestations organisées par le centre de secours de Mazamet.

Ces exemples démontrent bien l'intérêt que la Ville porte à la formation des sapeurs-pompiers et à la vie quotidienne au sein du centre de secours, sans contrepartie financière.

Je me permets donc de renouveler ma demande de présence d'un véhicule d'incendie, à titre gratuit, sur la base de loisirs des Montagnès au moment du tir du feu d'artifice.

Dans l'attente d'une réponse favorable,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Pour le Maire et par délégation,



Cathy ROQUES  
Adjointe au Maire